

Service émetteur

Direction de la santé publique Département de la veille et de la Sécurité sanitaire Pôle Régional de Défense Sanitaire

Affaire suivie par : Jean-Benoît Dufour Courriel: jean-benoit.dufour@ars.sante.fr

Téléphone:

02.99.33.34.46

Télécopie:

02.99.33.34.59

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé bretons sièges de services d'accueil des urgences

Date: 29 mai 2017

Mesdames, Messieurs les directeurs,

Dans le cadre de la prise en charge de patients en cas d'intoxication, je vous ai informé, en date du 13 juillet 2016, de la mise en place de l'outil informatique SLOGAN (Site de LOcalisation et Gestion des ANtidotes):

https://pro.orumip.fr/#/dashboard

Cette base de données, déclinée sur la Région Bretagne, vous a été présentée lors de la réunion régionale d'information du 15 septembre 2016, en lien avec le Centre Anti-Poison et de Toxicovigilance d'Angers (CAPTV) et l'Observatoire des Médicaments, des Dispositifs médicaux et des Innovations Thérapeutiques de Bretagne (OMEDIT).

Une deuxième réunion associant les établissements de santé bretons sièges de services d'accueil des urgences a permis de valider le principe d'une charte d'engagement pour les établissements utilisateurs de SLOGAN, ainsi que la définition de stocks minimums recommandés par le CATPV.

Vous trouverez ci-joint ces deux documents.

Vous voudrez-bien retourner un exemplaire signé de la Charte, dont vous garderez copie, à l'adresse suivante :

> Agence Régionale de Santé Bretagne Pôle Régional de Défense Sanitaire 6, place des Colombes CS 14253 35042 Rennes CEDEX

Il vous est rappelé que le pharmacien assurant la gérance de la PUI, ou le pharmacien adjoint auquel il a donné délégation écrite, qui a procédé à l'inscription de votre établissement sur SLOGAN, peut solliciter en tant que de besoin les conseils nécessaires à la création de compte auprès du Docteur Marie DEGUIGNE, pharmacien au Centre Anti Poison et de Toxicovigilance d'Angers (CAPTV) (marie.deguigne@chu-angers.fr) et les conseils nécessaires à l'aide à la saisie auprès du Docteur Gilles PIRIOU, pharmacien à l'OMEDIT Bretagne (OMEDIT) (gilles.piriou@omeditbretagne.fr).

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les directeurs, à l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général de l'ARS Bretagne

Olivier de Cadeville